



prime d'activité par la caisse d'allocation familiale

Par **chouchou44**, le **07/06/2019** à **21:24**

bonjour esque quelquin peut me renseigner sur la prime activité voila la caf me demande mes revenu de mars avril mai ma question ai j'ai travailler au mois de février et payer le 11 mars je voudrais savoir si le salaire que j'ai toucher le 11 mars si je doit le mettre dans la casse de mars sur la caf merci de bien vouloir me répondre.

cordialement

QUELQUN POURRAIS ME REPONDRE SVP ASSEZ URGENT MERCI.

Par **fabrice58**, le **08/06/2019** à **16:14**

Bonjour,

si vous l'avez touché en mars, il faut le déclarer, c'est la date de perception qui compte, pas celle de référence.

Espérant avoir répondu assez vite à vos yeux.

cdt

Par **Visiteur**, le **08/06/2019** à **16:28**

Bonjour

La règle est que l'allocataire doit mentionner ses ressources sur le mois de perception. Par exemple, le salaire de décembre reçu début janvier est à déclarer sur le mois de janvier.